

miers éléments de la musique, formuler des opinions, et les soutenir contre des connaisseurs.

D'après certaines personnes dont les opinions touchent presque au fanatisme, impossible de critiquer le verdict d'un jury!...

La décision des juges a rencontré une désapprobation si générale, le résultat d'une telle erreur serait si funeste, qu'il paraît indispensable de considérer de nouveau cette matière

Songez-y bien. Le cas est grave. C'est une question de vie ou de mort pour l'avenir! Sans réparation, tout concours musical de cette nature est à jamais impossible à Montréal.

Divers moyens se présentent à ce sujet. La «Musique de la Cité» pourrait rendre ses prix et ses drapeaux et demander une nouvelle réunion des juges. Cette fois, chaque juge, tout en se servant de ses points, comme mémoire, devra donner sa voix, au scrutin, pour la musique qu'il jugera digne de telle ou telle nomination. C'est le système en usage dans les conservatoires d'Europe. Alors la majorité commanderait.

On peut aussi demander une enquête, nommer des experts étrangers chargés d'examiner les listes et de donner un verdict d'après le *pointage* particulier de chacune d'elles. La majorité commanderait encore.

Sinon, pour la satisfaction de tous, pour la dignité et l'honneur de la «Musique de la Cité,» M. E. Lavigne pourrait défier, ainsi qu'il en est déjà question, les musiques qui ont pris part au jubilé, et demander au moins cinq juges étrangers, d'une compétence éprouvée et reconnue.

Après cette épreuve, tout rentrera dans l'ordre. La «Musique de la Cité,» si elle en sort victorieuse, aura droit d'être doublement fière de son triomphe et sa réputation n'en sera que mieux assise. Si elle échoue, l'amour de la justice la consolera; sa dignité n'aura pas à en souffrir, et elle ne regrettera pas de n'avoir plus ce qu'elle n'avait pas encore mérité.

Alors, toute querelle, tout dissentiment disparaîtra; Montréal aura réparé sa faute involontaire, et il lui sera encore donné de recommencer ses tournois artistiques.

GUILLAUME COUTURE.

---